

Le 25 février 2025

**AVIS**  
**du CESCE de Saint-Barthélemy**  
**sur les projets de délibérations inscrits à l'ordre du jour**  
**du Conseil territorial du 27 février 2025**

Saisi le 13 février 2025 sur l'ordre du jour du Conseil territorial du 27 février 2025 et sur proposition de ses membres, le CESCE de Saint-Barthélemy rend l'avis suivant :

**[Point 6 de l'ordre du jour du Conseil territorial : Débat sur les orientations budgétaires pour 2025](#)**

**Sur la situation et les orientations budgétaires**

L'analyse de la situation budgétaire de la Collectivité met en évidence :

- La stabilisation et la maîtrise des dépenses de fonctionnement
- La baisse des recettes de fonctionnement, en grande partie dûe au net fléchissement des droits de mutation qui avoisine les 30%.
- Une augmentation significative des dépenses d'investissement.

Compte tenu du caractère volatile des recettes et de la volonté de la Collectivité de poursuivre la réalisation d'investissements structurants, notamment en matière d'acquisitions foncières et de travaux d'équipement, le CESCE approuve la gestion prudente projetée dans le cadre de la construction du budget 2025 avec une maîtrise des dépenses assortie d'une optimisation des recettes.

Concernant les ressources humaines de la Collectivité, le CESCE note que sur les 314 emplois permanents, il y avait, au 31 décembre 2024, 54 postes vacants.

En tant qu'employeur, la Collectivité doit faire face aux mêmes défis que le secteur privé en matière de recrutement, de fidélisation de ses agents et de logement.

Le document fait ainsi ressortir que dans le secteur de la sécurité, 9 postes d'agent brigadier sont à pourvoir, dans le secteur social, 3 postes d'agents sociaux sont vacants et certains projets ont été retardés compte tenu de la charge de travail trop importante dans

les services impliqués.

En ce sens, il salue la volonté de la Collectivité de mener une politique ambitieuse en matière de ressources humaines qui devra, dans ce cadre, trouver les moyens d'être attractive lors des recrutements, de conserver ses talents et de favoriser l'engagement professionnel des agents.

### **Sur la programmation des investissements de la Collectivité et les politiques publiques**

Le CESCE a bien pris note de toutes les réalisations de 2024 et de celles qui vont se poursuivre ou qui débiteront en 2025.

Il souhaite s'exprimer sur les aspects suivants :

#### **Acquisitions foncières :**

En matière d'acquisition foncière pour la construction de logement, la Collectivité a fait preuve de proactivité.

Le CESCE relève notamment, que le « parc locatif » de la Collectivité compte actuellement plus de 40 logements.

Toutefois, dans un souci de transparence et pour une meilleure programmation en matière de besoins en logements des agents publics territoriaux et des agents publics de l'Etat, le CESCE préconise que la Collectivité tienne à jour un tableau de suivi de son parc locatif en faisant ressortir :

- Le nombre de personnes à loger avec analyse prospective
- Le nombre de personnels logés
- Le nombre de logements manquant avec analyse prospective

#### **Santé :**

Le document de présentation du débat sur les orientations budgétaires précise qu'un budget pourrait « être alloué à une étude de faisabilité pour déterminer la viabilité de la création d'un établissement de santé, tel qu'un hôpital ou une clinique, afin d'évaluer si le projet doit se concrétiser à Saint-Jean ou à Gustavia. »

Selon le CESCE, compte tenu des études qui ont déjà été menées, il faut désormais aller plus loin et il y a urgence de prendre une décision sur l'évolution de l'hôpital.

En ce sens, il encourage la Collectivité à s'entendre sur un projet à long terme, en analysant de façon équitable les bénéfices et les défis posés pour chaque solution envisageable.

Saint-Barthélemy s'est vu allouer 4,7 millions d'euros par le Ségur de la santé ce qui

implique que de son côté, la Collectivité investisse au moins la même enveloppe pour ce projet.

Le budget 2025 devrait tenir compte de cela.

**Extension du port de commerce :**

Le CESCE prend note que « Les esquisses de l'extension du port de commerce ont été présentées aux élus, qui ont décidé de retenir l'option d'extension la plus réduite sur la mer. Pour rappel, trois scénarios avaient été demandés à la maîtrise d'œuvre : un projet minimaliste, un projet intermédiaire et un projet maximaliste.

Le maître d'œuvre doit désormais poursuivre ses travaux en proposant un projet intégrant, si possible, une gare maritime accueillante pour les touristes arrivant sur l'île par bateau. Ces études se poursuivront en 2025. »

Comme il l'a souligné dans son rapport rendu récemment, Saint-Barthélemy fait face à des contraintes logistiques de plus en plus marquées, qui compliquent le fonctionnement du port de commerce et la gestion des flux de marchandises. La restructuration à venir des lignes maritimes par CMA CGM, combinée aux limites actuelles des infrastructures du port de commerce, réduit la flexibilité des opérations et rend l'organisation des escales particulièrement rigide. Sans marge de manœuvre suffisante, chaque retard ou imprévu perturbe l'ensemble de la chaîne logistique, impactant la fluidité des approvisionnements et la sécurité des opérations. Face à cette situation, il est urgent d'agir.

Le CESCE recommande à la Collectivité de Saint-Barthélemy de poursuivre sans délai la réflexion sur les aménagements portuaires et de prendre ses 15 préconisations en considération.

Ainsi, afin d'avancer rapidement sur la prochaine phase d'extension du port de commerce, le CESCE préconise d'inscrire ces travaux au vote du budget de mars 2025 et de lancer les études complémentaires courant 2025 pour une phase exécutoire dès 2026.

Pour les études complémentaires, il est important de prévoir notamment :

- L'aménagement de l'extension en concertation avec tous les acteurs ;
- La mise en place d'un espace dédié au traitement des produits frais garantissant la sécurité alimentaire ;
- Une construction qui contribue à atténuer les effets de la houle dans le port ;
- Une construction qui puisse permettre l'agrandissement de parking, tel que proposé sur le projet 1 ter ;

En outre, le CESCE souhaite attirer l'attention sur un point : Si déplacement de la gare maritime envisagé, l'option d'extension la plus réduite sur la mer ne paraît pas la plus appropriée compte tenu de l'absence de parking pour gérer les flux départs/arrivées.

Les ferries des compagnies Great Bay et Voyager peuvent respectivement accueillir 130 et 164 passagers. Ce qui signifie que les départs/arrivées rapprochés des deux compagnies peuvent générer un flux de 588 passagers (130+164x2). Il n'est pas concevable de déplacer la gare maritime sans parking, dépose minute et régulation du trafic routier à ces moments-là.

### **Sécurité :**

Le CESCE estime qu'il serait important de prévoir un budget associé à la mise en place d'un Centre de Supervision urbain avec du personnel présent sans interruption 24/365 j, d'autant que le nouveau STIS permettrait d'accueillir une telle organisation.

En outre, le budget et l'organisation nécessaires pour assurer deux patrouilles de la Police territoriale 24h/24 sont désormais des enjeux critiques pour l'avenir de l'île. Il est donc essentiel que les recrutements permettent de dimensionner la Police territoriale en conséquence.

### **Culture :**

Avec des moyens en très forte hausse, la Collectivité démontre son implication en faveur de la Culture. Le CESCE se réjouit de cette tendance forte qui s'accompagne d'une multiplicité d'actions soutenues ou menées directement par les services culturels. Il lui semble néanmoins d'autant plus important que la Commission Culture de la Collectivité se dote d'un véritable plan d'actions culturel comprenant :

1. Des priorités claires (Souhaite-t-on privilégier un contenu local ou international ? Comment éviter alors un clivage entre prosaïsme et élitisme ? La Culture doit-elle être au service du développement durable et/ou du tourisme ? Quelle importance souhaite-t-on donner à la culture caribéenne dans l'identité de Saint Barthélemy ?...)
2. Une évaluation systématique de chaque activité (nombre de bénéficiaires, typologie, contenu, retour d'expérience..) mise en regard avec son coût.
3. Une implication des habitants et des professionnels dans la construction et l'évaluation du programme culturel, clé du succès de toute politique en la matière.

**Rénovation de bâtiments :**

Le CESCE s'étonne qu'aucun projet ne semble prévu en ce qui concerne la réhabilitation de l'ancien office du tourisme et celle de l'ancienne case de la réserve naturelle.

Ces bâtiments pourtant situés sur un emplacement de passage à proximité de la capitainerie et en plein centre de Gustavia sont à l'abandon depuis le passage d'Irma et se détériorent.

Le CESCE est d'avis que la Collectivité prévoit leur rénovation avec une nouvelle destination.

Avis adopté à la majorité

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de votants : 12

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 2